## Conseil d'Administration du 21 juin 2017

Premier conseil d'administration du nouveau Président, Préfet de la région Auvergne Rhône Alpes.

Douze points à l'ordre du jour de ce conseil, dont un bon tiers pour information. A noter également que les sujets ayant trait à l'agriculture représentent le tiers des points à l'ordre du jour, ce qui est une proportion inhabituelle.

Focus sur quatre sujets

XI° programme – point d'étape

Rien de nouveau depuis la commission du programme réunie le 16 mai dernier (voir notre <u>compte rendu</u>).

Les différents acteurs s'accordent tous sur une chose : crier haro sur le prélèvement de l'Etat.

Mais la tendance qui se dessine est un refus d'augmentation de redevances, lesquelles ne seraient portées que par les seuls consommateurs, les acteurs économiques ne voulant pas en entendre parler.

A l'inverse, la pilule des renoncements en termes d'interventions est amère, chacun trouvant d'excellentes raisons de justifier à quel point un renoncement sur les politiques le concernant serait une erreur.

En l'état actuel, cela ressemble à une impasse. Reste à mener d'ici la fin de l'année un travail de convergence pour dépasser les intérêts particuliers de chaque acteur.

Le Président a souhaité que le conseil d'administration soit clair sur ce que l'on veut faire en recettes et en dépenses, avec une obligation de priorisation pour ces dernières, en ne parlant que de ce qui relève de lui (et donc en faisant abstraction d'un hypothétique prélèvement de l'Etat).

Je suis intervenu pour ré-exprimer que nous nous situions en amont des cadrages ministériels et parlementaires, et dans un contexte politique surprenant ! Le C.A. a encore toute latitude pour être force de propositions. Or, les discussions en cours manquent totalement d'audace.

Au lieu de focaliser les discussions sur l'augmentation des redevances, il serait plus utile de motiver la création de nouvelles redevances biodiversité, qui présenteraient l'avantage de rééquilibrer les contributions entre acteurs, tout en donnant les moyens à l'agence d'être leader en termes d'ingénierie financière sur la biodiversité aux côtés de l'AFB.

Ce qui nécessite aussi de sortir de l'ornière des réductions d'effectifs. Et pour le coup, on peut s'interroger sur la volonté de la tutelle de nous défendre face à Bercy. N'ayant pu le faire en commission du programme, j'ai expliqué également le contexte dans lequel se construisait ce programme, avec une étude pour mutualiser toujours plus les agences de l'eau dans un objectif unique de satisfaire à de nouvelles réductions d'effectifs (non décidées à ce jour !)

Nier et gommer les différences entre agences aboutira, à plus ou moins long terme, à la remise en cause totale du système par bassin versant !...

## Bilan social

A noter l'intervention d'un représentant corse à ce conseil d'administration qui a relevé, parmi les indicateurs du bilan social, la faiblesse des crédits accordés à l'action sociale, du nombre de jours de formation par agent, comparés à d'autres situations rencontrées dans les collectivités territoriales ou à l'hôpital.

Je n'aurais pas dit mieux!

A noter également que l'examen de ce bilan social a été l'occasion d'évoquer un contentieux ubuesque entre un agent et l'Agence, dû à une gestion frileuse conduisant systématiquement à des impasses.

## Appels à projets

Deux appels à projets faisaient l'objet d'un bilan.

J'ai demandé que le bilan porte également sur le volet financier, en particulier sur la consommation des crédits au regard des courbes statistiques usuelles qu'utilise l'agence.

En effet, les appels à projet sont à la mode, et il ne se passe pas un conseil d'administration sans qu'on nous en présente un. Leur impact sur les autorisations de programme est connu. Mais, alors que l'agence doit surveiller à ne pas laisser dériver son fonds de roulement, il serait bon que leur impact sur la consommation des crédits de paiement le soit tout autant.

Le président du conseil d'administration a approuvé l'idée d'un complément financier au bilan.

## Ecophyto II – modification de la délibération 2016-18 d'application de la LCF 18

La demande porte sur la suppression d'une condition d'intervention de l'agence, celle-ci étant jugée trop compliquée à gérer par les services instructeurs... des DDT.

Profitant de ce point, le vice-président représentant les professions agricoles demande un assouplissement supplémentaire, mais de nature à remettre totalement en question le dogme d'intervention de l'agence sur les aires d'alimentation de captages.

Ce deuxième point, nécessitant un examen approfondi par les services de l'agence, est renvoyé à un débat ultérieur.

Mais le premier point a quand même été mis au vote.

J'ai voté contre, aux motifs suivants :

- 1. Ecophyto est un programme qui privilégie une logique de moyens et non de résultats ; Ecophyto I s'est déjà montré largement contreproductif!
- Proposer un assouplissement des règles au motif de difficultés d'application par des services instructeurs externes à l'agence n'est pas de nature à nous rassurer sur l'amélioration des résultats,
- 3. Et compte tenu du renvoi du deuxième point, celui-ci aurait également pu faire l'objet d'un complément d'examen.

Je reste à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction

Votre représentant

